

Ouverture de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 18 messidor an II (6 juillet 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 418;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25871_t1_0418_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 18 Messidor An II

(Dimanche 6 Juillet 1794)

La séance est ouverte à onze heures et demie par la lecture de la correspondance, ainsi qu'il suit :

1

La société populaire de Crosne, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur son intrépidité à braver les dangers, et sur la victoire éclatante qui suivit la prise de Charleroy. « Nos enfans, dit cette société, la nature nous les donna pour servir la patrie : s'ils ont péri dans le combat, ils ne mourront jamais parmi nous ».

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Crosne, 12 mess. II] (2)

« Législateurs,

La société populaire de Crosne empressée de donner de nouveaux témoignages de son attachement à notre glorieuse révolution vient d'arrêter de vous adresser des félicitations sur l'intrépidité avec la qu'elle vous affrontés les dangers dont vous environnent sans cesse la malveillance qui se cache, et le patriotisme hypocrite qui se montre à découvert.

Votre courage général et particulier, votre activité, votre énergie dans le sein de la Convention, et des comités dans les départements, et aux armées; votre attitude fière au milieu des plus grandes difficultés, électrisent le français républicain, élèvent son âme, lui rappèlent sa dignité, ses devoirs, et lui font connaître que sa force est indomptable depuis qu'elle est dirigée par l'unité d'action du gouvernement.

C'est pour l'établir et la maintenir qu'avec les loix révolutionnaires vous avés terrassés l'anarchie et le fédéralisme, dompté la malveillance ou l'incertitude de toutes les volontés, et frappé d'une égale terreur ceux qui abusaient de la liberté ou conspireaient contre elle.

Qu'ils tremblent donc, qu'ils périssent tous ceux qui veulent un roy et se plaignent de la sévérité nécessaire de ces loix. C'est contre eux qu'elles sont faites et pour le repos des amis de la liberté et du

bien public, pour nous, nous n'en ressentons aucun effroy, nous les aimons au contraire et les respectons, parce qu'elles maintiennent l'ordre au dedans, assurent la victoire à nos armées, écrasent les factieux et les traîtres et nous présagent l'heureuse fin d'une révolution interminable sans elles.

Voilà législateurs, ce que nous pensons, et de vos travaux, et de l'importance du gouvernement révolutionnaire. Maintenés le avec la même fermeté, tant que la liberté aura des ennemis parmi nous. Que pourries vous craindre, vous montagnards qui venés de proclamer l'immortalité de l'âme, vous savez tous qu'on ne meurt pas si ce n'est dans la mémoire des hommes et que les plus assurés d'y vivre à jamais parmi vous sont ceux qui ont fait le sacrifice de leur existence à la cause sacrée de la liberté.

Ne quittez pas le gouvernail que le vaisseau de la Révolution ne soit entré triomphant dans le port, la nation française est dignement représentée par la vertu et le courage que vous déployés, elle vous soutiendra de toute la plénitude de ses forces, et sa reconnaissance vous suivra partout.

La société a encore arrêté de vous communiquer les actions de grace qu'elle a adressée à l'Etre Suprême, vous verrés, citoyens représentants, que vous n'êtes pas oubliés dans nos nouvelles prières.

P.S. Nous apprenons à l'instant la nouvelle de l'éclatante victoire qui a suivi la conquête si glorieuse de Charleroy. Nos enfans y étaient. La nature nous les donna pour servir la patrie, s'ils ont péri dans le combat, ils ne mourront jamais parmi nous. Recevés législateurs les franches félicitations de bons sans culottes dont la joye est égale à la votre. Vive la République »

TAMPONET (*maire*), BAUDIER (*off. mun.*), MANGER (*agent nat.*), ANGOL (*secrét. du c. révol.*), ANGOL (*off. mun.*), FERRY (*du c. révol.*), BERTHAUX (*secrét. greffier*), MINQUET, HULME (*notable*), PELLETIER, ASPE, BOSSU (*présid.*), MANCHON (*de la Sté popul.*), THIEVEAU, FOLLY, PELLETIER (*notable*), DOTRIE, N. TAMPONET, GILSON, BONFILS (*commissaire*) [et 1 signature illisible].

[Actions de grâces rendues à l'Etre suprême; le 20 prair. II]

Etre Suprême, toy que l'homme ne peut voir puisqu'il lui est impossible de fixer un instant seulement l'astre brillant que tu as créé pour éclairer et vivifier la nature, Toy qu'il sent dans son ame et

(1) P.V., XLI, 54.

(2) C 309, pl.1207, p. 24, 25.